

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la
direction englobant le contrôle interne en matière de
rapports financiers pour le

Conseil de recherches en sciences humaines du
Canada

pour l'exercice 2016-2017 (non audité)

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU CRSNG	3
2.1 GESTION DES CONTRÔLES INTERNES.....	3
2.2 ENTENTES DE SERVICE RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	4
3. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DU CRSNG EN 2015-2016	5
4. PLAN D'ACTION DU CRSNG	5
4.1 PROGRÈS AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017	5
4.2 ÉTAT ET PLAN D'ACTION POUR LE PROCHAIN EXERCICE ET LES EXERCICES SUBSÉQUENTS	6

1. Introduction

La présente annexe donne de l'information sommaire sur les mesures prises par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour maintenir un système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) efficace, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats des évaluations et les plans d'action connexes.

On trouvera de l'information détaillée sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'organisme dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2016-2017 (qui sera publié à l'automne) et le [Plan ministériel](#) de 2017-2018.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers du CRSH

2.1 Gestion des contrôles internes

Le CRSH reconnaît l'importance du leadership de la haute direction pour s'assurer que les employés de tous les échelons comprennent leur rôle dans le maintien d'un système de CIRF efficace et sont bien outillés pour exercer ces responsabilités efficacement. Le CRSH veille à ce que le risque soit bien géré en mettant en place un environnement de contrôle souple et axé sur le risque propice à l'amélioration continue et à l'innovation. Il a une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer l'évaluation et la surveillance de son système de contrôle interne. Les rôles et les responsabilités s'établissent comme suit :

Président – En qualité d'administrateur des comptes, le président assume la responsabilité des mesures prises pour assurer l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Le président du CRSH, qui est également le président du Conseil du CRSH, supervise et dirige le travail et le personnel de l'organisme.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le dirigeant principal des finances, qui relève directement du président, exerce le leadership à l'appui de la coordination, de la cohérence et de l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace intégré, ce qui comprend une évaluation annuelle.

Vice-présidents – Le vice-président directeur et les vice-présidents sont chargés du maintien d'un système de contrôle interne efficace dans les programmes et les secteurs dont ils assument la responsabilité et contribuent à l'évaluation des risques et contrôles clés dans leurs domaines de compétence.

Dirigeant principal de l'audit (DPA) – Le dirigeant principal de l'audit, qui relève directement du président, donne une assurance indépendante et objective au moyen d'audits internes périodiques et d'activités de consultation, lesquels sont essentiels aux activités et à l'efficacité de l'organisme en ce qui concerne le CIRF (gestion du risque, contrôles internes et processus de gouvernance).

Conseil d'administration – Collectivement, le conseil d'administration représente le milieu de la recherche postsecondaire et celui de la recherche et développement en sciences humaines dans le secteur privé de même que d'autres groupes d'intervenants du système d'innovation canadien. Ses principales responsabilités consistent à établir la stratégie et les politiques générales du CRSH ainsi qu'à examiner et à évaluer le rendement.

Bureau du Conseil – Le Bureau du Conseil exerce les attributions du Conseil entre ses réunions et fait office de comité de gouvernance, des ressources humaines, de gestion du risque et de surveillance. Il est composé du président, du vice-président élu et d'au moins six autres membres (y compris les présidents respectifs des comités permanents) choisis par le Conseil.

Comités permanents – Les comités permanents conseillent le CRSH sur des politiques et des programmes particuliers et supervisent le travail des comités de sélection. Ils affectent les fonds aux divers éléments de programme et comités de sélection relevant de leur compétence en accord avec les lignes directrices du Conseil et selon leur enveloppe budgétaire.

Dirigeant principal de l'information (DPI) – Le dirigeant principal de l'information est le responsable de l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) et des applications de systèmes au sein du CRSH. De plus, il contribue aux évaluations des contrôles généraux de la TI, des systèmes et des applications.

Comité de l'audit externe (CAE) – Le Comité de l'audit externe donne au président des avis sur l'efficacité et l'efficacéité de la gestion du risque du CRSH ainsi que sur ses cadres et processus de contrôle interne et de gouvernance. À cette fin, il surveille des secteurs clés de la gestion, du contrôle, de la reddition de comptes et de l'établissement de rapports du CRSH de manière intégrée, systématique et axée sur le risque. Le CAE, qui se réunit trois fois par année, est composé du président, de trois membres externes indépendants et du président du conseil d'administration du CRSH.

Un cadre de gestion des contrôles internes, approuvé par le président et le DPF, est en place. Il comprend :

- des structures redditionnelles organisationnelles pour la gestion des contrôles internes à l'appui d'une saine gestion financière, prévoyant notamment les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs domaines de responsabilité en gestion des contrôles;
- des orientations à l'intention des responsables des processus opérationnels concernant les incidences des changements sur les contrôles internes;
- la liste des contrôles clés par processus opérationnel requérant une validation annuelle par les responsables du processus;
- la surveillance et la mise à jour trimestrielle de la gestion des contrôles internes et des résultats des évaluations et des plans d'action à l'intention du président, du DPF, des comités de gestion et du CAE.

L'environnement de contrôle du CRSH comprend également une série de mesures propres à aider les employés à gérer efficacement le risque grâce à une sensibilisation accrue et à une formation adéquate visant à renforcer les compétences et le savoir-faire requis. Les principales mesures sont les suivantes :

- l'orientation concernant les valeurs et l'éthique;
- le Code de conduite du CRSH;
- une solide structure de gouvernance;
- une fonction spécialisée en matière de contrôle interne relevant du DPF;
- la documentation des principaux processus opérationnels et des risques et points de contrôle clés connexes à l'appui de la gestion et de la surveillance de son système de CIRF;
- des ententes de rendement annuelles où sont énoncées clairement les responsabilités en matière de gestion financière;
- une matrice des pouvoirs délégués mise à jour périodiquement;
- une stratégie et un plan de surveillance du CIRF;
- le Profil de risque organisationnel mis à jour annuellement;
- un processus intégré de planification, de gestion du risque et d'établissement de rapports;
- l'élaboration d'un plan d'audit interne triennal axé sur le risque.

2.2 Ententes de service relatives aux états financiers

Le CRSH fait appel à d'autres organisations pour traiter certaines transactions ou fournir de l'information, ce qui influe comme suit sur ses états financiers :

Ententes courantes

- Services publics et Approvisionnement Canada administre de façon centralisée le versement des salaires et des avantages sociaux, une partie de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la Délégation de pouvoirs du CRSH et la prestation des services de gestion des locaux;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor communique au CRSH l'information servant au calcul des diverses charges à payer et provisions, comme les indemnités de départ;
- Le ministère de la Justice fournit des conseils et des services juridiques concernant les responsabilités éventuelles du CRSH et les réclamations dont il pourrait faire l'objet dans le cours normal de ses activités.

Ententes particulières

Le CRSH administre des fonds reçus d'autres ministères et organismes fédéraux pour accorder des subventions et des bourses ou verser les paiements connexes en leur nom. Au cours de l'exercice, il a administré 322,7 millions de dollars (comparativement à 278,0 millions en 2015-2016) sous forme de subventions et de bourses. Ces charges ne sont pas indiquées dans l'état des résultats du CRSH, car elles figurent dans les états financiers des ministères ou organismes ayant fourni les fonds.

3. Résultats des évaluations du CRSH en 2016-2017

En 2016-2017, les évaluations des contrôles financiers clés ont été réalisées tel qu'il était prévu dans le programme de surveillance continue axé sur l'analyse des risques et un certain nombre d'améliorations ont été apportées au cadre interne de CIRF, y compris l'outil d'évaluation des risques et le plan cyclique de surveillance continue pour les exercices subséquents.

Les principales conclusions et les ajustements importants découlant des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumées ci-dessous.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante : Au cours de l'exercice courant, aucun contrôle clé n'a été modifié de façon importante dans le cadre des processus existants nécessitant une réévaluation et l'efficacité conceptuelle et opérationnelle d'aucun nouveau processus ne devait être mise à l'essai.

Plan de surveillance continue : Comme suite aux mises à jour à la méthode du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), le cadre de contrôle interne du CRSH a été ajusté en fonction du cadre du COSO de 2013. De plus, le cadre du CRSH a été examiné, ce qui a mené à des modifications à l'outil d'évaluation des risques et au plan cyclique de surveillance continue pour les exercices subséquents.

Tous les processus opérationnels ont été mis à l'essai tel qu'il était prévu :

- Rapports financiers – Fin de période : aucune lacune relevée.
- L'évaluation de la conception des processus et des contrôles en matière de rémunération a été finalisée après la mise en œuvre du nouveau système de gestion des salaires (Mes RHGC) et du nouveau système de traitement de la rémunération (Phénix). La conception proposée est conforme à la nouvelle ébauche de la Ligne directrice sur la gestion financière de l'administration de la paye du Secrétariat du Conseil du Trésor. De nouveaux contrôles ont été identifiés au cours de l'évaluation. Les contrôles seront testés au moins six mois après la mise en œuvre des nouveaux contrôles.
- Contrôles généraux de la technologie de l'information – Trois systèmes visés (un système financier et deux systèmes de gestion des subventions). Huit points à améliorer ont été notés en ce qui concerne la gestion de l'accès et la gestion du changement. Un plan d'action de la direction a été mis en œuvre et présenté au CAE.

4. Plan d'action du CRSH

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2016-2017

En 2016-2017, le CRSH a terminé le travail lié à son cycle d'évaluation initial et a continué d'apporter des améliorations importantes à ses contrôles financiers clés. Voici un résumé des principaux progrès accomplis par le CRSH en fonction des plans cernés au cours des exercices antérieurs :

- Toutes les lacunes cernées au cours des essais de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle des contrôles au niveau de l'entité ont été corrigées.
- Plus de 90 % des lacunes cernées au cours des essais de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle des contrôles généraux de la technologie de l'information ont été corrigées. Des efforts considérables

ont été déployés et la majorité des lacunes de risque élevé et moyen des contrôles généraux de la technologie de l'information ont été corrigées.

- Toutes les mesures cernées au cours de l'évaluation des contrôles financiers en ce qui concerne les achats, les paiements et les comptes créditeurs (APCC) et les règlements interministériels (RI) ont été mises en œuvre.
- La plupart des lacunes au cours de l'évaluation des contrôles financiers en ce qui concerne les subventions et les bourses ont été corrigées.

4.2 État et plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan cyclique de surveillance continue axé sur les risques du CRSH au cours des prochains exercices, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les ajustements connexes, est présenté également dans le tableau suivant.

Secteurs de contrôle clés	Cote de risque	Exercice 2016-2017	Exercice 2017-2018	Exercice 2018-2019	Exercice 2019-2020	Exercice 2020-2021	Exercice 2021-2022
i) Contrôles au niveau de l'entité	Moyen	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
ii) Contrôles généraux de la technologie de l'information							
AMIS	Moyen	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
SIGSB	Moyen	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
FreeBalance	Moyen	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
Portail de recherche	Moyen	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Système de masse salariale	Faible	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
iii) Contrôles des processus opérationnels							
Subventions et bourses	Moyen	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non
Achats, paiements et comptes créditeurs	Faible	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Rémunération	Moyen	Conception	Test	Oui	Non	Oui	Non
Règlements interministériels	Faible	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Rapports financiers : fin de période	Faible	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Rapports financiers : fin d'exercice	Faible	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui